



CULTURE
PROMOTION DES LETTRES

Conseil du livre

Bilan 2008

Ministère de la Communauté française
Promotion des Lettres
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles
www.lettresetlivre.cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be
www.culture.be

1. PRÉSENTATION

Le Conseil du livre est régi par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 qui institue les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

Le Conseil du livre est une instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres. Il est représentatif des différents acteurs de toute la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires...) et remet soit d'initiative, soit à la demande du ministre de la Communauté française ayant la culture dans ses attributions, des avis portant sur toute question relative à la politique du livre.

Ces travaux s'organisent en séances plénières et en groupes de travail thématiques. Pour alimenter sa réflexion, le Conseil invite régulièrement des tiers qui par leur expertise éclairent la réflexion du Conseil et l'aide à formuler les avis et recommandations.

2. COMPOSITION

Le Conseil se compose de dix-sept membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis actuellement comme suit :

- trois professionnels exerçant leur activité dans le milieu de l'édition :
 - Georges Hoyos
 - Yves De Bruyn
 - Jean Vandeveld
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la librairie :
 - Bernard Sainte
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la diffusion et/ou de la distribution :
 - poste à pourvoir
- un professionnel exerçant l'activité d'auteur :
 - Yves Van Cutsem
- un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en science et/ou économie du livre :
 - Marc Minon
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
 - Jean-Baptiste Baronian
- un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :
 - Pascale Martin
- un représentant d'organisation représentative d'éditeurs agréée :
 - Luce Wilquin
- un représentant d'organisation représentative de libraires agréée :
 - Philippe Goffe

- un représentant d'organisation représentative d'auteurs agréée :
 - Frédéric Young
- un représentant d'organisation représentative de bibliothécaires et/ou de bibliothèques agréée :
 - Laurence Boulanger
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Roger Lallemand
 - Eric Brogniet
 - Jean-Michel Defawe
 - Daniel Decamp.

Le Conseil du livre est présidé par Roger Lallemand.

Assistent également aux réunions du Conseil du livre Martine Garsou et Jean-Luc Outers qui représentent de l'administration. Le secrétariat du Conseil est assuré par Sonia Lefebvre.

En 2008, 72% de présences ont été enregistrés sur les cinq réunions organisées les 22 janvier, 11 mars, 3 juin, 1^{er} octobre et 10 décembre.

Un groupe de travail sur la thématique du développement numérique dans la sphère du livre s'est réuni le 3 novembre.

3. TRAVAUX DU CONSEIL DU LIVRE

En janvier 2008, le Conseil du livre a défini ses axes de travail :

- **L'incidence du numérique sur la politique du livre et sur la lecture**

Il s'agissait de définir de nouvelles politiques susceptibles d'accompagner les évolutions en cours et d'orienter les choix des pouvoirs publics, tant au niveau communautaire qu'aux niveaux régional et fédéral. Toute la chaîne du livre, de l'auteur au bibliothécaire, devrait bénéficier d'aides destinées à développer de nouveaux outils fiables de transfert des connaissances.

- **L'évolution du secteur de l'édition en Communauté française**

Ces dernières années, l'évolution du secteur de l'édition en Communauté française est marquée par de nombreux bouleversements structurels (rachats de maisons d'éditions ou de librairies, concentration...). Le Conseil se propose de tenter de cerner de plus près les causes de cette évolution et de suggérer des aides à apporter à ce secteur.

Le sujet a été traité en mars 2008, après l'analyse des données chiffrées du livre de langue française établies à la demande de l'administration.

- **La recherche de financements alternatifs (publics et privés) pour la politique du livre et de la lecture**

Le Conseil du livre souligne depuis plusieurs années la nécessité de mener une politique intégrée et coordonnée du livre et de la lecture, qui associe tous les niveaux de pouvoir et qui tienne compte des enjeux à la fois culturels et économiques qui s'attachent à ce secteur.

- **Les perspectives de promotion du manuel scolaire**

Tant en raison de ses vertus éducatives que de son rôle de moteur économique pour toute la chaîne du livre, le Conseil a souligné que le manuel scolaire constitue une pièce maîtresse de la politique du livre. Le Conseil pourrait donc actualiser sa réflexion à ce sujet et envisager les conditions d'une réelle réintroduction du manuel dans les écoles de la

Communauté française. De manière plus générale, il pourrait également définir les conditions d'une meilleure politique d'achat de livres.

- **Le livre et la lecture dans les médias audiovisuels de la Communauté française**

La responsabilité culturelle de grandes institutions publiques comme la RTBF ainsi que le rôle de proximité que peuvent jouer les télévisions communautaires sont régulièrement soulignés par le Conseil. Il serait impératif de définir les conditions d'une meilleure promotion du livre et de la lecture dans ces médias.

- **Les synergies entre le secteur de la culture et celui de l'enseignement en matière de politique du livre et de la lecture**

Le Conseil du livre a maintes fois souligné son intérêt pour les convergences entre les politiques culturelles et éducatives. Le Conseil tentera de préciser ces convergences au sein de la Communauté française en considérant de façon transversale toutes les compétences qui touchent au livre.

Ces six axes de travail ont été traités en séance et d'autres sujets de réflexion se sont ajoutés à cette liste :

- **les marchés publics d'achats de livre (entre autres par les bibliothèques publiques) et les librairies labellisées,**
- **le budget 2008 du secteur Lettres et Livre,**
- **le Fonds d'investissement culturel Start,**
- **le prix de l'enseignement et de l'éducation permanente du parlement de la Communauté française,**
- **la fiscalité des auteurs et des créateurs,**

Les travaux du conseil ont abouti aux résultats circonstanciés suivants :

- **Un avis sur le manuel scolaire** (mars 2008, voir ci-joint) qui sera suivi d'une rencontre, en janvier 2009, avec Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Madame Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe du Service général du pilotage du système éducatif et Monsieur Jean-Marie DELMOTTE, Président de la section des éditeurs scolaires de l'ADEB.

- **Un avis en matière d'achats de livres au regard de la loi sur les marchés publics** (juin 2008, voir ci-joint) **et une lettre adressée par Madame la Ministre Laanan** aux bibliothécaires et bourgmestres de la Communauté française ainsi qu'aux autorités provinciales et régionales afin que tous relaient au mieux, et dans le respect du cadre légal des marchés publics, un soutien ciblé et par priorité, aux librairies labellisées.

- **La constitution d'un groupe de travail sur l'évolution numérique** et les politiques du livre et de la lecture. Ce groupe s'est fixé comme objectif de solliciter l'administration pour :
 - organiser des rencontres sectorielles ou plurisectorielles pour faire circuler l'information et fédéraliser les savoir-faire sur les aspects techniques et juridiques de l'évolution numérique sur le marché du livre ;
 - encourager les pouvoirs publics à entrer dans l'actionnariat d'opérateurs numériques qui deviendront, à terme, indispensables à la chaîne du livre ;
 - élaborer des stratégies pour éviter le développement, sur internet, de zones de non-droit, en dehors du respect de la propriété intellectuelle ;
 - définir des normes juridiques qui réguleraient les pratiques déjà existantes en tenant compte des intérêts des tous les acteurs du livre et des différentes normes déjà existantes à d'autres niveaux de pouvoir que ceux de la Communauté française ;
 - soutenir l'uniformisation d'une TVA à 6% pour tous les supports du livre

en ce compris le livre électronique ;

- déposer des recommandations budgétaires pour 2010 et les années suivantes : le développement du numérique nécessite des investissements importants de la part des opérateurs et ceux qui ne s'engagent pas maintenant dans cette voie courent le risque de disparaître.

- **Une rencontre avec les représentants de la RTBF** : Messieurs Jean-Paul Philippet, administrateur général, Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'information et François Tron, directeur des antennes en télévision. Cette rencontre a suscité des perspectives qui se concrétisent par :
 - une recherche de synergie entre la RTBF et le Service de la lecture publique qui devrait s'élaborer au cours d'une réunion de travail entre ces acteurs en mars 2009 ;
 - un rappel au sein de la RTBF de l'importance des citations des sources bibliographiques et ce pour l'ensemble de la production éditoriale utilisée sur les antennes de la RTBF ;
 - la recherche de voies de financement pour produire des capsules ou des spots promotionnels sur le livre et la lecture ;
 - l'étude d'un projet de valorisation du patrimoine littéraire pour la fête de la Communauté française, le 27 septembre.

Au-delà de son rôle d'instance d'avis, le Conseil du livre se veut aussi une chambre d'écoute et de relais des informations professionnelles concernant les matières du livre : les représentants des différents métiers du livre y apportent les échos de leur profession et relayent vers celle-ci les avis et recommandations du conseil.